

1 / PRÉSENTATION

L'Opération Vacances Apprenantes est un dispositif mis en place pour les enfants de 6 à 12 ans résidant sur le territoire du **lundi 6 au vendredi 31 juillet 2020**.

Les enfants seront accueillis de 08 heures à 12 heures sur le groupe scolaire du Bourg Ginette MARAGNES.

La crise sanitaire ayant bouleversé le quotidien de tous, la ville de Sainte-Anne met en place ce dispositif afin de proposer aux enfants des activités de loisirs, sportifs et culturels mais aussi d'apprentissages scolaires sous forme ludique afin de re-socialiser, de re-découvrir son environnement et de se ré-habituer à la vie en collectivité.

2 / LES ACTIVITÉS :

Au moins 2 activités sont proposées aux enfants par jour selon un planning journalier.

Sites	Activités
<i>Ecoles, Salles de Cours</i>	Poull Ball – Tchoukball – Ultimate – Vélo – Skate – Jeux de plein Air – Echecs – Jeux de Société – Arts visuels – Danse Traditionnelle – Tir à l'Arc – Anglais – Scrabble – Jeux traditionnels - Conte
<i>Bibliothèque Thalys Osange GANNE</i>	Atelier Lecture
<i>Stade Municipal et Boulodrome de Valette</i>	Athlétisme – Poullball – Thoukball – Football – Basket ball - Pétanque
<i>Plage du Bourg Base Nautique</i>	Baignade – Natation – Jeux de plein air – Beach Volley – Yoga Kayak – Paddle – Voile
<i>Centre Culturel</i>	Lü interactif

***Programme susceptible de modifications.**

3 / DISPOSITIONS RELATIVES L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

• **Rôle des parents et conduites à tenir**

Les parents jouent un rôle essentiel pour que le dispositif se passe dans de bonnes conditions. Ils s'engagent à :

- Expliquer et réitérer le respect des gestes barrières (comment tousser, se mettre à distance, fournir des mouchoirs jetables)
- Surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte pour l'accueil de loisirs (température doit être inférieure à 37.8°C)
- Ne pas se rendre à l'accueil de loisirs en cas de maladie et/ou d'infection quelconque.
- Ne pas mettre son enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition des symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant, dans la famille ou l'entourage de l'enfant).

• **Arrivée et départ des enfants**

Les enfants sont accueillis tous les jours de 8h à 8h20.

Les parents accompagnent les enfants jusqu'au portail d'entrée (rue des écoles). Ils ne rentrent pas dans l'accueil de loisirs, ne franchissent pas les grilles. Dès l'arrivée de l'enfant, un animateur l'accueillera ; l'enfant se rendra aux toilettes directement pour se laver les mains.

En fin d'accueil, les parents sont invités à récupérer leur(s) enfant(s) à 12 heures.

Si pour une raison quelconque, ce n'était pas la personne habituelle qui viendrait chercher l'enfant, il faut le signaler par écrit.

Si un parent souhaite rentrer dans l'accueil de loisirs, il devra obligatoirement porter un masque. Une zone d'accueil est réservée à cet effet.

Il est impératif que les parents déposent et récupèrent leur(s) enfant(s) aux horaires d'ouverture et de fermeture.

Tout regroupement des parents est à éviter.

4 / DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SECURITE

Les enfants doivent se munir tous les jours :

- **d'une paire de chaussure de sport,**
- **d'un chapeau,**
- **d'une bouteille d'eau,**
- **d'une serviette,**
- **d'un maillot de bain,**
- **d'un vêtement de rechange**

Port du masque (grand public)

Le port du masque n'est pas recommandé pour les enfants de moins de 11 ans.

Pour les enfants de plus de 11 ans, le port du masque est obligatoire lors des déplacements (sites d'activités). Celui-ci sera à fournir par les parents responsables.

Lavage des mains :

- Dès l'arrivée des enfants.
- Avant et après chaque activité.
- Avant et après la prise du goûter.
- A chaque passage aux toilettes.
- Au départ des enfants.

Objets : Il est interdit d'apporter des objets dangereux au sein de l'établissement (ciseau, briquet, couteau, arme...).

Les objets de valeur (bijou, téléphone, console, lecteur multimédia...) sont également interdits afin d'éviter toute tout vol.

Dans tous les cas, l'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de destruction de tels objets.

Alimentation : Fournir à l'enfant son goûter.

Maladie : Tout enfant contagieux ou fébrile ne peut être accepté à l'Accueil de Loisirs.

En cas de suspicion d'infection COVID 19 :

Isolement de la personne concernée avec masque fourni par l'organisateur.

S'il s'agit d'un enfant, l'attente des parents responsable devra se faire pour l'acheminer vers les services médicaux compétents.

Suivi sanitaire :

Un assistant sanitaire désigné par le directeur assurera la prévention et la diffusion d'informations liées à la transmission du virus COVID 19, tout en respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020.

Médicaments : Aucun médicament ne sera administré sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication ne peut être prise uniquement le matin.

En aucun cas, les médicaments doivent être placés dans les poches ou le sac de l'enfant, ils doivent être remis en mains propres à la direction dans un contenant avec le nom et prénom de l'enfant.



« Opération Vacances Apprenantes 2020 »



REGLEMENT INTERIEUR

ENFANTS / PARENTS

Mairie de SAINTE-ANNE

PÔLE ANIMATION

Direction des Affaires Sportives

Service Animation Sportive

Tél : 0590 21 49 29 Fax : 0590 47 16 98